

# Administration Communale Lorentzweiler

## Avis de publication



**Concerne: PAP QE - modifications ponctuelles des plans d'aménagement particuliers «Quartier Existant» aux lieux-dit «rue de Wormeldange» à Blaschette et «rue des Martyrs» à Lorentzweiler**

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article 30, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Lorentzweiler a constaté, en sa séance du 23 avril 2024 la:

- conformité des p.a.p. avec le projet de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général de la commune de Lorentzweiler.

Les dossiers des projets d'aménagement particuliers présentés par le bureau Zeyen & Baumann de Bereldange pour le compte de l'Administration communale de Lorentzweiler concernant des modifications ponctuelles des plans d'aménagement particuliers «Quartier Existant» aux lieux-dit «Rue de Wormeldange» à Blaschette et «rue des Martyrs» à Lorentzweiler resteront déposés pendant 30 (trente) jours, à savoir du 8 mai au 8 juin 2024 inclus au service technique de la commune de Lorentzweiler ainsi que sur le site internet [www.lorentzweiler.lu](http://www.lorentzweiler.lu) où le public pourra en prendre connaissance. (de préférence sur rendez-vous: tel. 33.72.68.726 / [jerry.simon@lorentzweiler.lu](mailto:jerry.simon@lorentzweiler.lu))

Endéans le délai visé à l'alinéa qui précède, les objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, à peine de forclusion.

Le collège des bourgmestre et échevins  
Marguy KIRSCH-HIRTT, bourgmestre  
Paul BACH, échevin  
Frazer ALEXANDER, échevin